

## Document d'action

### 1. IDENTIFICATION

Pays	Mali		
Intitulé/Numéro	<b>Référence:</b> T05-EUTF-SAH-ML-01  Programme de renforcement de la résilience des communautés, des ménages et des individus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali		
Coût total	Coût total estimé: 20 millions d'euros sur une période de 36 mois  Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 20 millions d'euros		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Action en modalité projet  Modalité de mise en œuvre : gestion directe (subventions à des ONG ou à un Consortium d'ONG ; contrat de services)		
Code CAD	52010	Secteur	Programme de sécurité et d'aide alimentaire

### 2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

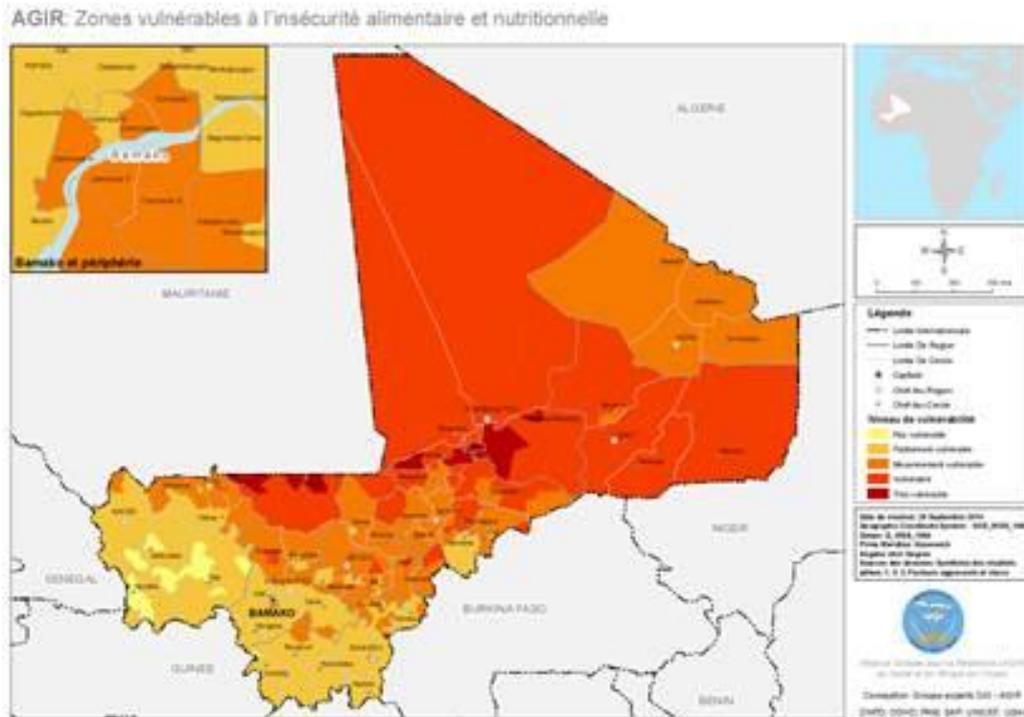
#### 2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Le programme proposé est né du constat que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique ainsi que les crises conjoncturelles répétées sont adressées de manière plus efficace à travers une approche conjointe humanitaire-développement. Ce constat est partagé par l'ensemble des parties prenantes de l'Alliance pour la Résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest et dans le cas présent par les acteurs qui se sont engagés aux côtés des autorités maliennes à renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Cette approche requiert la mise en place d'un partenariat multi-acteurs et multisectoriel autour d'une vision à long terme à laquelle adhèrent l'ensemble des acteurs œuvrant au renforcement de la résilience des populations vulnérables. Les prémices d'un tel partenariat ont émergé du processus de dialogue inclusif pays mené durant 2014-2015 dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience (AGIR) et à l'issue duquel le Mali a identifié ses Priorités Résilience Pays – cadre de référence pour les 20 prochaines années.

Le présent programme ambitionne de rendre ce partenariat fonctionnel et performant par la mise en place d'un mécanisme permettant la coordination, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays. Ce mécanisme s'appuiera sur les dispositifs institutionnels existants ou en cours de création par les Ministères en charge de la sécurité alimentaire, de la protection sociale et de la nutrition.

Ce programme ambitionne également de renforcer la résilience des communautés, des ménages et des individus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la mise en œuvre d'actions de proximité coordonnées et complémentaires répondant aux 4 piliers stratégiques de l'Alliance. Les interventions seront concentrées sur les régions du Nord Mali dont la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle – voir carte ci-dessous<sup>1</sup> - est aggravée par la fragilité du contexte politique et sécuritaire. L'appui institutionnel se fera aux différents échelons administratifs.



Finalement, le programme est une des réponses de l'UE pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation du Mali. L'Accord insiste sur le besoin de mettre en œuvre mesures pour assurer la sécurité alimentaire des régions du nord du Mali.

## 2.2. Contexte

### 2.2.1. Contexte national

Tout comme ses voisins de la bande sahélienne, où les populations sont structurellement en proie à la faim et à la malnutrition, le Mali est le théâtre de crises alimentaires et nutritionnelles successives aggravant une situation chronique alarmante. Ces dernières années, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali s'est exacerbée par une combinaison de chocs biophysiques et agro-climatiques affectant les cultures et l'élevage (sécheresses (1996, 2006, 2009, 2011), inondations, invasions acridiennes, épizooties) et de chocs économiques, tels que la hausse des prix sur les marchés nationaux et régionaux affectant les nombreux ménages dépendant des achats pour leur accès à la nourriture. L'effet cumulé de ces chocs a induit une détérioration progressive des moyens d'existence des ménages, et ainsi augmenté de manière

<sup>1</sup> Cette carte a été élaborée de manière consensuelle dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience (AGIR) au Mali par des institutions spécialisées maliennes (SAP, ODHD, DNP) et leurs partenaires (Banque mondiale, PAM, UE, FAO, UNICEF, USAID).

significative leur niveau de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle tout en diminuant fortement leurs capacités de résilience<sup>2</sup>. La situation est encore plus alarmante dans les régions du Nord Mali où la situation est aggravée par le contexte d'insécurité qui perdure depuis début 2012.

Selon une enquête récente<sup>3</sup>, près d'un quart des ménages vit une situation d'insécurité alimentaire dont 4% en phase sévère. Plus d'un enfant de moins de 5 ans sur quatre souffre d'un retard de croissance (29,3%)<sup>4</sup>. La prévalence de la malnutrition aigüe globale observée sur l'ensemble des régions et le District de Bamako est de 12,4% et celle de la malnutrition aigüe sévère de 2,8%, au-delà des seuils d'alerte fixés par l'OMS. La région de Tombouctou est la plus affectée par ces deux formes de malnutrition aigüe avec des taux de 17,5% en moyenne pour la MAG et de 3,9% pour la MAS.

### 2.2.2. Contexte sectoriel: Politiques et enjeux

Il existe un engagement fort des autorités maliennes pour adresser les causes structurelles de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'adhésion du Mali en novembre 2013 à l'Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest dans l'optique d'atteindre la « Faim zéro » d'ici 2035 en est l'illustration la plus récente après son adhésion au partenariat *Renewed Efforts Against Child Hunger and Nutrition* (REACH) en 2009 ainsi qu'au mouvement de Renforcement de la Nutrition ou *Scaling Up Nutrition* (SUN) en 2011.

Le Mali a ainsi mis au rang de ses priorités le développement d'un secteur agricole moteur d'une croissance économique inclusive et durable garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de la population du pays. Cette vision, inscrite dans la récente Politique Nationale de Développement Agricole (PDA), repose sur deux piliers fondamentaux: le développement d'une agriculture compétitive autour de pôles de croissance agricoles (agropoles) et le renforcement de la résilience des populations vulnérables (et en particulier des petits producteurs) face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, le Mali a mis en place le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) en 2004 (rattaché à la Présidence et rang de Ministère), dont la mission est d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre des politiques et stratégies de sécurité alimentaire. Chaque année, le CSA et ses partenaires définissent un Plan National de Réponse. Le CSA travaille actuellement à la formulation de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire (PNSA), laquelle s'appuiera sur la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA, 2002) et le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA 2011-2015). Le CSA s'est également engagé dans une dynamique de réforme institutionnelle visant à améliorer les performances du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA). Des organes de coordination multisectorielle sont prévus à chaque échelon afin d'assurer une participation ordonnée et harmonisée de l'ensemble des acteurs.

---

<sup>2</sup> Une étude menée par le PAM au Niger a démontré que les foyers vulnérables ont besoin environ de 3 ans pour récupérer et revenir à un niveau de moyens d'existence comparable au niveau précédant le choc. Les analyses de ces tendances ont été basées sur l'Index des stratégies d'adaptation des foyers (« Household Coping Strategy Index (CSI) »)<sup>2</sup> avant, pendant et après la crise alimentaire de 2009. Ainsi, la crise alimentaire de 2012 a frappé les foyers avant qu'ils ne puissent se relever du choc de 2009/2010. « Measuring Household Resilience to Food Insecurity in a Shock-Prone Environment: a trend analysis in Niger », PAM, 2006-2011.

<sup>3</sup> Enquête ENSAN 2015

<sup>4</sup> Enquête SMART 2015

La Politique Nationale de Nutrition (PNN) entrée en vigueur en janvier 2013 a fait l'objet d'une première déclinaison opérationnelle dans un Plan d'Action Multisectoriel budgétisé (2014-2018). Ce plan vise à coordonner les activités de renforcement de la nutrition : il intègre une programmation spécifique à la nutrition mise en place par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ainsi qu'une programmation intersectorielle des activités de nutrition sous la responsabilité d'autres ministères techniques et en particulier ceux en charge de l'éducation, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la protection sociale et de la réponse aux situations d'urgence. Un dispositif de pilotage multisectoriel est en cours de mise en place à tous les échelons et sera appuyé par une Cellule de Coordination de la Nutrition positionnée auprès du Premier Ministre afin de faciliter la coordination multisectorielle et le suivi des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la PNN et de son plan d'action par les différents secteurs impliqués.

Le Mali ambitionne d'établir, d'une part, un « socle » de protection sociale, de nature non contributive, pour les ménages vulnérables et, d'autres part, d'étendre la protection sociale contributive aux travailleurs du monde rural et du secteur informel en vue de mettre en place progressivement des niveaux plus élevés de protection sociale en accord avec les priorités, les ressources et la situation du pays. La Politique Nationale de Protection Sociale adoptée en 2002 ainsi que son plan d'action sont en cours de révision tout comme le dispositif de coordination multisectorielle des actions de la protection sociale dans le pays. Dans ce cadre, un Registre Social Unifié est en cours de mise en place<sup>5</sup> afin d'enregistrer dans un premier temps les bénéficiaires (potentiels) de la protection sociale non contributive (filets sociaux). Ce registre servira de point d'entrée pour l'ensemble des intervenants qui en retour devront contribuer à sa mise à jour.

Des dispositifs de pilotage et de coordination intersectorielle ont ainsi vu le jour pour chacune de ces grandes politiques, et ce, aux différents échelons administratifs. La dynamique récente de réflexion collective autour de la notion de résilience dans le cadre d'AGIR a fait néanmoins émerger la nécessité de garantir de façon optimale la communication et coordination entre ces plusieurs dispositifs parallèles et mettre en place un réel mécanisme fédérateur de coordination, suivi et évaluation, capitalisation des interventions de l'ensemble des acteurs. (Voir partie 3.2 – pilier 4 sur les Résultats escomptés et principales activités).

### **2.3. Enseignements tirés**

La délégation de l'Union européenne intervient depuis de nombreuses années dans le domaine de la sécurité alimentaire au Mali à travers la mobilisation de plusieurs instruments d'aide (Fonds européen de développement, lignes thématiques, Facilité alimentaire, etc.). Dans ce cadre, le « Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire au Mali » - PASA Mali – qui a vu le jour en réaction à la crise de 2005 - s'est traduit par la constitution d'un partenariat opérationnel avec les ONG et par un appui institutionnel de long cours au gouvernement pour un montant total s'élevant à un peu plus de 20 millions d'EUR (PASA Mali 1 à 5 – 2007-2015). Au fil des programmes, une importance croissante a été donnée à l'intégration de la nutrition dans les activités de sécurité alimentaire ainsi qu'à l'utilisation de transferts monétaires combinés à d'autres modalités d'aide pour lutter contre l'insécurité alimentaire et

---

<sup>5</sup> Dans le cadre du programme *Jigisemejiri* financé par la Banque Mondiale (filets sociaux)

nutritionnelle. Les enseignements tirés de l'évaluation finale du Programme PASA Mali 5 programmée début 2016 serviront au présent programme.

Un exercice de réflexion autour du lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement (LRRD) a été initié à la suite des événements de mars 2012. D'abord interne entre la délégation de l'Union européenne et le bureau en charge de l'aide humanitaire (ECHO), cet exercice s'est ouvert à l'ensemble des acteurs intervenants au Nord en soutien aux activités de la Commission Réhabilitation des Zones Post-Conflict (atelier LRRD organisé en mars 2014).

Cette réflexion a pu se concrétiser en 2013/2014 par la formulation conjointe du volet « filets sociaux » du Programme LRRD Nord (10 MEUR provenant des fonds env. B/ 10ème FED, et géré par ECHO) mis en œuvre dans les régions de Gao et Tombouctou par 5 ONG internationales (Action Contre la Faim Espagne, Danish Refugee Council, Handicap International, Oxfam GB, Solidarités). Cet appui limité dans le temps (12 mois) visait à couvrir les besoins alimentaires et non alimentaires des ménages les plus durement touchés par les crises alimentaires et politico-militaires de 2012 et 2013 ainsi qu'à "poser les bases de la résilience" des ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les interventions proposées combinaient différentes modalités d'aide dont des transferts monétaires ou sous forme de coupons (filets sociaux non contributifs), des distributions alimentaires gratuites et des distributions de compléments alimentaires pour les enfants de moins de 5 ans. Si l'impact immédiat de ce projet a été jugé satisfaisant, l'évaluation finale a permis de noter que les bénéficiaires du projet s'étaient largement évaporés 12 mois après le début du programme. Ces résultats révèlent qu'un début de relèvement aurait pu s'opérer si les activités avaient été menées sur une plus longue période et complétées par des activités de relance agricole et de développement économique local. Cela démontre avec acuité d'une part la précarité et la fragilité des ménages bénéficiaires face à la pression saisonnière des périodes de soudure et d'autre part la nécessité d'inscrire une telle approche dans une perspective de long terme et dans une logique de complémentarité avec des actions de renforcement des moyens d'existence.

La mise en œuvre de ce programme a également mis en exergue l'intérêt de favoriser les synergies et les complémentarités entre ONG à travers la mise en place d'un Cadre Commun d'intervention (diagnostic, objectifs et indicateurs partagés, capitalisation) et de ressources mutualisées (capitalisation/plaidoyer, suivi et évaluation notamment). Déjà requise dans le cadre du programme PASA Mali 5, cette coordination a permis que les ONG engagent un dialogue cohérent avec les autorités nationales en charge de la protection sociale (à niveau local, régional et national) à tous les stades de la mise en œuvre du programme. Les données produites par les ONG et en particulier les données issues d'un recensement exhaustif des populations des zones d'intervention ont fait l'objet d'un transfert aux autorités régionales à la fin des activités. Le constat est néanmoins que les autorités tant à niveau national qu'aux échelons inférieurs ont un besoin crucial de renforcement de leurs capacités pour jouer pleinement leur rôle dans la coordination des interventions.

#### **2.4. Actions complémentaires**

La délégation et le bureau ECHO ont défini un cadre commun d'intervention dans les régions du Nord Mali dans le respect de leurs mandats respectifs. Ce cadre s'articule autour des piliers stratégiques de l'Alliance Globale pour la Résilience au Mali. L'objectif recherché est de faciliter la transition des réponses humanitaires récurrentes vers des actions de développement s'attaquant aux causes structurelles de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et

nutritionnelle affectant une large frange de la population. Ce cadre permet une articulation entre le présent programme et les différents instruments d'aide mis à contribution pour les 3 prochaines années. Les instruments concernés sont les suivants : le Programme d'action annuel ECHO (HIP 2016 et suivants), le Programme Indicatif National pour la période 2014-2020 (en particulier le PRORESA<sup>6</sup> et le Contrat d'Appui à la Consolidation de l'Etat<sup>7</sup>), le Programme thématique « Biens Publics Mondiaux et Défis » (GPGC)<sup>8</sup>, l'Instrument Contribuant à la Stabilité et à la Paix<sup>9</sup>. Le présent programme permettra d'étoffer la réponse par des volets complémentaires ou par une extension de la couverture des besoins.

Le ciblage géographique des zones d'intervention et la sélection des bénéficiaires seront effectués conjointement ou de manière coordonnée afin d'assurer la délivrance d'un paquet d'interventions cohérent et optimal à une même population. Des indicateurs de suivi communs permettront d'évaluer l'efficacité relative de chaque projet ainsi que la valeur ajoutée d'une approche multisectorielle et de type LRRD en termes d'impact.

Dans ce cadre, les complémentarités entre les différentes interventions en cours et/ou programmées début 2016 peuvent être résumées sous la forme d'un tableau synthétique :

	<b>Pilier 1 – socle de protection sociale</b>	<b>Pilier 2 – lutte contre la sous-nutrition</b>	<b>Pilier 3 – renforcement des moyens d'existence</b>	<b>Pilier 4 – gouvernance de la résilience</b>
EUTF	X	X	X	X
PRORESA		X	X	X
SBC 2				X
GPGC	X		X	X
IFS	X			
HIP 2016	X	X		

Il est à noter qu'en cas de choc majeur (conflit, crise alimentaire, catastrophe naturelle) au cours de la mise en œuvre du programme, ECHO mobilisera des fonds d'urgence additionnels pour couvrir les besoins de survie des populations ciblées par ce programme et leur permettre également de conserver les gains qui auront été acquis grâce au programme.

## **2.5. Coordination des donateurs**

Il n'existe pas d'instance de coordination des partenaires techniques et financiers (PTF) traitant de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et couvrant à la fois les

<sup>6</sup> Programme de renforcement de la sécurité alimentaire – volets 2 (sécurité alimentaire/nutrition) et 3 (réforme du dispositif national de sécurité alimentaire) – 2016-2018.

<sup>7</sup> Appui à la réforme du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (indicateurs liés au décaissement des tranches variables de l'appui budgétaire)

<sup>8</sup> Programme PRO-ACT de renforcement de la résilience des populations vulnérables au Nord (Gao, Mopti, Tombouctou) mis en œuvre conjointement par la FAO et le PAM depuis juillet 2015 (2015-2018).

<sup>9</sup> Programme de Relance de l'Économie Locale et appui aux collectivités - RELAC) dont l'objectif global est de renforcer le processus entamé de stabilisation économique et sociopolitique des zones post-conflit

questions de sécurité alimentaire, protection sociale et nutrition. D'ailleurs les questions de protection sociale et de nutrition ne sont pas traitées par des groupes thématiques spécifiques. Néanmoins, pour ce qui est de la réforme du DNSA, la coordination des PTF se fait dans le cadre du sous-groupe Sécurité Alimentaire et un Protocole d'entente entre les PTF et l'Etat vient d'être signé.

Un groupe informel PTF a été récemment activé pour échanger sur les filets sociaux / la protection sociale à l'initiative de la Banque Mondiale très impliquée dans le secteur avec notamment le financement d'un programme de filets sociaux – *Jigisemejiri*. C'est dans le cadre de ce projet que ce sont nouées des relations étroites entre les acteurs intervenant dans le domaine. L'Union européenne est présente au sein de ce groupe informel (ECHO et délégation), appelé à se formaliser, dans lequel sont également actifs la Coopération suisse, la coopération luxembourgeoise, la FAO, le PAM et l'UNICEF.

En ce qui concerne la nutrition, le cluster nutrition puis le groupe thématique nutrition réactivé ainsi que le Comité Technique Intersectoriel de Nutrition (CTIN) sont des espaces qui permettent un échange entre les acteurs mais pas seulement les PTF.

### **3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

#### **3.1. Objectifs**

L'objectif global du programme est d'accroître la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables au Mali.

Le programme repose sur deux axes d'intervention spécifiques :

- renforcer les capacités des communautés, des ménages et des personnes les plus vulnérables à anticiper, absorber et se relever des chocs affectant leur sécurité alimentaire et nutritionnelle par la mise en œuvre coordonnée d'actions de proximité
- renforcer le rôle de leadership des autorités à tous les échelons dans la coordination, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des interventions visant à accroître la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### **3.2. Résultats escomptés et principales activités**

Ce programme repose sur une approche intégrée et multisectorielle mise en œuvre avec les autorités nationales, régionales et locales dans les régions du Nord Mali.

La sélection des zones d'intervention prendra en compte les résultats de l'exercice de cartographie de la vulnérabilité multidimensionnelle à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle mené dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience au Mali. La présence effective de partenaires de mise en œuvre sera déterminante dans la sélection définitive des zones. Une attention particulière sera donnée à la continuité d'action dans les zones ciblées par le Programme LRRD Nord « Filets Sociaux ».

Les communautés, ménages et personnes ciblées bénéficieront d'un « paquet d'interventions » adapté et articulé autour des 4 piliers des Priorités Résilience Pays adoptée par le Mali en octobre 2015.

La sélection des ménages bénéficiaires sera faite dans le cadre d'une approche communautaire sur la base de critères de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et pourra inclure les populations déplacées et retournées. Pour certaines activités, les bénéficiaires seront sélectionnés en fonction de leur statut (i.e. enfants de moins de 2 ans, enfants de moins de 5 ans, jeunes, femmes enceintes et allaitantes, femmes chefs de ménage, etc.).

Une phase de démarrage permettra aux communautés d'identifier les activités communautaires et les activités visant à renforcer durablement la capacité productive et les revenus des ménages très vulnérables.

***Pilier 1 - Restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence et améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables.***

Ce pilier visera à assurer la protection des moyens d'existence des ménages les plus vulnérables sur une période de 3 ans. Cela offrira ainsi à ces ménages un certain degré de prévisibilité dans la gestion de leurs ressources et de leurs moyens d'existence et une certaine assurance qui devrait faciliter la sélection d'activités à meilleur rendement agricole et/ou financier mais à plus haut risque (pilier 3).

A ce titre, les activités de ce pilier relevant de la protection des moyens d'existence consisteront à établir un socle d'assistance de base (filets sociaux non contributifs) et améliorer l'accès aux services de base – en particulier la santé.

***Pilier 2 - Renforcer la nutrition des ménages vulnérables***

Ce pilier a pour objectif de contribuer à améliorer le statut nutritionnel des individus les plus à risque de sous-nutrition aigüe et chronique. Il visera d'une part à offrir les soins curatifs nécessaires aux enfants de moins de 5 ans affectés par la sous-nutrition aigüe (et en particulier sa forme la plus sévère) et d'autre part à prévenir les risques de sous-nutrition aigüe et chronique des individus les plus à risque que sont les enfants de moins de 5 ans (et en particulier les enfants de moins de 2 ans) ainsi que les femmes enceintes et allaitantes.

Les activités qui seront définies au titre de ce pilier seront basées sur une bonne compréhension des déterminants des différents types de sous-nutrition et sur l'efficacité avérée des solutions proposées.

***Pilier 3 - Renforcer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments***

Ce pilier vise à renforcer les moyens d'existence des populations les plus vulnérables pour leur permettre de mieux anticiper, absorber et se relever des chocs auxquelles elles seront confrontées. Il comporte d'une part un volet visant à renforcer la disponibilité et la diversité alimentaires à travers des activités contribuant à améliorer la production agricole ainsi que la transformation et la conservation des produits. Il comporte d'autre part un volet visant à améliorer l'accès des ménages les plus vulnérables aux denrées alimentaires de base à travers la diversification des sources de revenu qui permettent de réduire la dépendance aux aléas climatiques. Enfin, la création d'actifs communautaires visera à réduire les risques de catastrophe naturelle, à renforcer la gestion durable des ressources naturelles et à augmenter les capacités d'adaptation des communautés aux changements climatiques.

Les activités qui seront définies dans le cadre de ce pilier feront l'objet d'une approche participative au cours de laquelle les communautés ciblées définiront elles-mêmes les activités les plus pertinentes et les plus adaptées au contexte dans lequel elles vivent.

#### ***Pilier 4 - Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle***

Il s'agira de rendre fonctionnels les dispositifs de gouvernance mis en place ou en cours de l'être conformément aux politiques et stratégies relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la protection sociale. Les capacités de coordination, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des autorités et des services techniques seront renforcées à tous les échelons. Une attention particulière sera portée sur le renforcement et la coordination des systèmes d'alerte précoce et de surveillance existants (en particulier le SAP, le système d'information sanitaire et nutritionnel, etc.) à tous les échelons afin d'améliorer les capacités de prise de décisions des autorités.

En réponse à l'absence d'un canal de communication efficace entre ses dispositifs, la dynamique récente de réflexion collective autour de la notion de résilience a fait émerger la nécessité de mettre en place un réel cadre multisectoriel et multi-acteurs de coordination, de suivi et évaluation permettant d'optimiser l'impact des interventions et de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays. Le présent programme appuiera la création et le fonctionnement de ce mécanisme fédérateur dont la pérennité devra être garantie.

### **3.3. Risques et hypothèses**

<b>Les principaux risques envisagés sont :</b>	<b>Des mesures d'atténuation ont été prises en considération</b>	<b>Les hypothèses pour la réussite du projet sont :</b>
Insécurité générale entravant la bonne conduite du programme	Une flexibilité des interventions envisagées, des modes opératoires et des zones d'intervention est prévue.  Les ONG ont des protocoles de sécurité qui sont adaptés et régulièrement mis à jour et sont équipés pour être suffisamment sensibles aux dynamiques conflictuelles (formation, analyse, etc...)	Les ONG sont en mesure de travailler malgré l'environnement sécuritaire instable
Conflits locaux générés par le programme	Des systèmes de gestion de plaintes sont mis en place au niveau communautaire afin d'atténuer les tensions sociales potentiellement générées par le programme	Les ONG sont sensibles aux risques de conflit communautaires et associent de manière adéquate les parties prenantes
Dysfonctionnement des marchés locaux entraînant une hausse significative des prix des denrées alimentaires de base	Des enquêtes de marchés approfondies sont prévues et devraient permettre d'analyser les caractéristiques des marchés et de suivre leur réactivité aux programmes dans la zone	L'accès aux marchés des populations ciblées n'est pas entravé par le contexte sécuritaire
Choc pendant la durée du programme entraînant une réduction significative des moyens d'existence des populations ciblées	Il est à noter qu'en cas de choc majeur, ECHO mobilisera des fonds d'urgence additionnels pour couvrir les besoins de survie des populations ciblées par ce programme et leur permettre également de conserver les gains qui auront été acquis grâce au programme.	Les ONG sont capables de mener une réponse humanitaire d'envergure en cas de choc

### **3.4. Questions transversales**

Les activités du programme seront adaptées aux vulnérabilités et aux besoins spécifiques des différentes catégories de personnes. Au vu de l'importance prédominante des femmes pour faire face aux chocs au sein des ménages sahéliens, les femmes seront ciblées en priorité pour renforcer leur capacité de résilience. De même, les femmes enceintes et allaitantes seront particulièrement ciblées dans le cadre des activités de lutte contre la malnutrition.

Les partenaires mèneront une analyse de conflit dans le but d'identifier comment le projet s'articule dans un tel contexte et quel est l'impact direct et indirect du projet sur le conflit et sur l'environnement plus global. Les effets contraires aux buts poursuivis par les activités du projet seront jugés de manière critique et les aggravations conflictuelles seront décelées et, si possible, atténuées sur la base du principe du Do no harm.

La fragilité des écosystèmes et la dégénérescence des ressources naturelles comptent parmi les causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui sévit au Mali. Les deux tiers de son territoire sont en région désertique ou semi-désertique et les données climatiques montrent une évolution sur le long terme de cette aridité sur l'ensemble du territoire avec une tendance à la baisse des pluies de l'ordre de 20%. Au Nord du pays, on observe une progression alarmante du processus de la désertification sur une vaste étendue peu peuplée, avec un risque majeur d'ensablement du fleuve Niger et des mares et des lacs. L'ensemble de ces facteurs est à l'origine d'une détérioration constante du cadre de vie et des moyens d'existence des populations. Le programme tiendra compte de ces facteurs de vulnérabilité et proposera des réponses adaptées dans les zones d'intervention notamment à travers la création d'actifs communautaires renforçant la résilience aux changements climatiques.

### **3.5. Parties prenantes**

Les autorités nationales, régionales et locales seront des parties prenantes clés de ce programme, notamment pour les activités relatives à la gouvernance (pilier 4). Les autorités locales et traditionnelles en particulier seront associées à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet pour favoriser leur implication. Une collaboration forte a déjà été instaurée dans le cadre du programme LRRD des filets sociaux d'une part entre les ONG et la partie nationale en charge de la protection sociale (Ministère de la Solidarité, des Affaires Humanitaires et de la Reconstruction du Nord) et d'autre part avec les services techniques déconcentrés et les instances régionales. Cette collaboration sera renforcée. Il faut cependant considérer que leur présence est limitée voire nulle sur certaines zones au nord du Mali.

Les interventions menées seront le produit d'une analyse causale effectuée à niveau communautaire sur la base d'une approche participative. Les communautés seront donc fortement impliquées dans le choix des activités et le ciblage des populations les plus vulnérables qui bénéficieront d'interventions spécifiques. Des discussions seront organisées avec ces communautés pour mieux appréhender leur perception des facteurs encourageant leur résilience et identifier les activités les mieux à même de pouvoir y contribuer. Afin de développer un système de suivi et d'évaluation adapté à la complexité de l'environnement et du programme mis en œuvre, un travail sera également conduit avec les communautés pour identifier les indicateurs qu'elles jugent elles-mêmes utiles pour évaluer leurs propres capacités de résilience.

## **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1. Structure organisationnelle et responsabilités**

Le portage politique et stratégique se fera à travers la Commission Réhabilitation des Zones Post-Conflict (CRZPC). Cette instance associe le gouvernement du Mali, des représentants des collectivités territoriales, des coordinateurs de groupes techniques sectoriels PTF et des chefs de file des clusters humanitaires. Le Ministère en charge de la Solidarité (protection sociale) couvre également les champs de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction au Nord. A ce titre, il assure le co-pilotage de la CRZPC avec les coordinateurs actuels des PTF (France et MINUSMA). La CRZPC est un lieu de dialogue, de concertation et de partage d'information mis en place pour garantir une coordination des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de programmes d'aide d'urgence, de réhabilitation et de développement (LRRD) dans les zones affectées par le conflit. Elle évalue les besoins, donne des orientations stratégiques et opérationnelles, assure la coordination des modes d'intervention et assure un suivi des risques liés au contexte sécuritaire. Elle sera notamment la structure utilisée pour évaluer si des réorientations sont nécessaires.

Un comité de pilotage sera par ailleurs créé pour traiter des questions plus techniques et assurer un suivi continu des activités. Ce comité sera constitué des représentants de la CONFED, des ministères techniques en charge du développement rural, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale, des collectivités territoriales, de l'Union européenne (ECHO, Délégation) et d'autres PTF intervenants dans les mêmes zones (notamment la Banque Mondiale, la Coopération suisse, la Coopération luxembourgeoise, la FAO, le PAM et l'UNICEF), et des partenaires de mise en œuvre (organisations paysannes, ONG, société civile). Il se réunira à raison de deux fois par an, voire davantage en cas de besoin. Il préparera des rapports semestriels synthétiques sur la mise en œuvre des activités qu'il transmettra à la CRZPC.

La coordination aux échelons inférieurs sera assurée par les partenaires de mise en œuvre, lesquels veilleront à une étroite collaboration avec les services déconcentrés et les collectivités territoriales. Les Conseils d'Orientation et de Suivi des Actions de Développement (CCOSAD, CLOCSAD et CROCSAD) mis en place au niveau communal, local (cercle) et régional serviront de plateforme de concertation et de coordination. Les interventions permettront en cas de besoin la mise à jour des plans de développement communaux (PDSEC) et ce de manière inclusive afin d'assurer l'appropriation communautaire et la pérennité des activités menées.

Il est à noter que le programme servira à faciliter le fonctionnement d'un réel cadre multisectoriel et multi-acteurs de coordination, de suivi et évaluation permettant d'optimiser l'impact des interventions et de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays (voir pilier 4). Le programme représente donc une première étape pour que ce mécanisme puisse devenir un réceptacle de toutes interventions (financés par le Gouvernement ainsi que les bailleurs) en faveur de la résilience au Mali.

### **4.2. Convention de financement, le cas échéant**

N/A

### 4.3. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 36 mois.

Il s'agit d'une première phase d'opérationnalisation de l'Alliance Globale pour la Résilience au Mali reposant sur le postulat d'un engagement de long terme aux côtés des autorités maliennes. L'appui institutionnel aux différents dispositifs de gouvernance ainsi qu'au mécanisme multisectoriel et multi-acteurs de concertation, de coordination et de suivi-évaluation devra être poursuivi au-delà de cette première phase afin d'assurer une réelle appropriation et performance des autorités et services techniques à tous les échelons. Les activités de proximité devront être étendues à l'ensemble des zones vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle conformément à la cartographie élaborée dans le cadre de l'Alliance.

### 4.4. Modalités de mise en œuvre

Action en modalité projet

Modalité de mise en œuvre : gestion directe

– Des subventions à des ONG ou de préférence à des consortia d'ONG.

Au vu du contexte complexe et fragile au Nord du Mali, le programme sera mis en œuvre par des ONG internationales en partenariat avec des acteurs locaux, les services techniques et les autorités compétentes. Les ONG sélectionnées auront démontré leur présence effective dans les régions du Nord du Mali, leurs capacités à intervenir dans les zones du Nord Mali et leur expérience dans le soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

– Le volet d'appui institutionnel sera mis en œuvre par le biais d'un contrat de services.

Une nécessaire flexibilité dans la mise en œuvre sera garantie pour s'adapter au contexte spécifique des régions du Nord du Mali.

### 4.5. Budget indicatif

Calculé pour 9 000 ménages / 63 000 bénéficiaires dont 12 600 enfants de moins de 5 ans.

Volet	Montant en milliers EUR
Volet Filets Sociaux / Protection sociale	10 000
Volet Nutrition	6 000
Volet Sécurité alimentaire	2 500
Volet Gouvernance	1 000
Audit et évaluation	500
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>

\* les fonds pour la communication et la visibilité seront inclus dans les différents éléments constitutifs de la mesure de la performance

Suivant l'évolution du contexte, les fonds pourront être réaffectés en totalité ou en partie entre les différents piliers.

Comme indiqué plus haut, les activités prévues dans le cadre de ce programme seront complémentaires aux activités menées à travers les programmations de la Délégation de l'UE et le bureau ECHO pour les 3 prochaines années. Les montants pour chaque pilier d'intervention seront par conséquent supérieurs à ceux présentés, ce qui explique la relative faiblesse des montants proposés pour le volet sécurité alimentaire et le volet gouvernance.

#### **4.6. Suivi des résultats et rapports**

Les progrès de l'action feront l'objet d'un suivi comme suit :

- Une baseline a déjà été développée dans le cadre du programme LRRD Nord et pourra servir de point de référence pour mesurer l'atteinte des objectifs et des résultats. Ce cadre sera complété par des échanges avec les communautés ciblées sur leur perception de la résilience et de la façon de la renforcer. Ces échanges donneront lieu à une liste d'indicateurs additionnels qui seront intégrés dans les outils de suivi et d'évaluation.
- Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins deux fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

#### **4.7. Évaluation et audit**

Si nécessaire, des audits ad hoc ou de missions de vérification des dépenses pourrait être engagé par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Il sera procédé à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées. L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux, en tenant compte en particulier des aspects spécifiques de ce programme qui a été mis en place dans un contexte difficile de crise à la fois sécuritaire et alimentaire.

Les audits et vérifications des dépenses sera effectués conformément à l'analyse de risque dans le cadre du plan d'audit annuel mené par la Commission européenne. Le montant consacré au budget à l'évaluation externe et à l'audit s'élève à 500 000 EUR.

L'évaluation et les missions d'audit seront mises en œuvre au moyen de contrats de service, en utilisant l'un des contrats cadre de la Commission prévu à cette fin ou, éventuellement, en ayant recours à la procédure négociée concurrentielle ou à la procédure d'appel d'offres.

#### **4.8. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.